



Séance ordinaire
13 septembre 2006

À la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre administratif, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau (Québec), le mercredi 13 septembre 2006, à 19 heures 30 et à laquelle séance sont présents :

M. Jocelyn Blondin, président
Mme Hélène Bélisle
M. Gilbert Couture
M. Mario Crevier
M. Ugo de Montigny
M. Alain Faussurier
M. Alain Gauthier
M. Michel Gervais
M. Dominique Kenney
M. Michel Lanthier
Mme Chantal Leblanc-Bélanger
Mme Johanne Légaré
Mme Francine Lorange
Mme Francine Poitras
M. Andrew Rhéaume
Mme Gervaise St-Amour
M. Gilles Chagnon, représentant le Comité de parents

Étaient également présentes et présents :

Mme Lucie Lafleur, directrice générale
M. René Gauthier, secrétaire général
M. Mario Auclair, directeur, Service des ressources humaines
Mme Lucie Demers, directrice, Service des ressources éducatives
M. Gérard Lacroix, directeur, Service des ressources financières
M. Luc Pelchat, directeur, Service des ressources matérielles
M. Gérald St-Arneault, directeur, Service des technologies de l'information
Mme Claudette Séguin, directrice, Service de l'organisation scolaire
Mme Jocelyne Bertrand, agente d'administration
M. Guy Bélanger, directeur, école Aux Quatre-Pignons
Mme Louise Cousineau, directrice, école du Grand-Boisé
Mme Ginette Giroux, directrice, école du Village

Étaient absentes et absents :

M. Nicolas Cazalais
M. Fernand Lavoie
M. Jacques Lemay
Mme Marie-Andrée Lépine
M. Jean-Pierre Reid
Mme José Morissette, représentant le Comité de parents

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président procède à la vérification du quorum, à l'ouverture de la séance et à l'adoption de l'ordre du jour.

C.C.-06-07-495 M. Gilbert Couture propose l'adoption de l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- 9.3 Félicitations - Eva Avila
- 9.4 Félicitations - Prix du commissaire - École Notre-Dame-de-la-Joie et école Sainte-Marie
- 9.5 Félicitations - Bourse d'études - École Notre-Dame-de-la-Joie
- 9.6 Félicitations - Logo - Brigade scolaire
- 10.1 Agenda scolaire
- 10.2 Feux de circulation - Saint-Joseph/Meunier
- 10.3 Lac-à-l'Épaulé

Adoptée à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

C.C.-06-07-496 Mme Johanne Légaré propose de dispenser le secrétaire général de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2006 et de l'adopter tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVIS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Une liste des suivis de la dernière séance est déposée.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

M. Jocelyn Blondin fait mention des sujets suivants :

- Il a fait la tournée de plusieurs établissements lors de la rentrée scolaire 2006 et il félicite tout le personnel de la Commission scolaire pour cette belle rentrée. Il souligne également l'excellence du travail de Mme Jocelyne Bertrand et du personnel qui a contribué à la production du cahier de la rentrée.
- Il souligne l'appui de la Commission scolaire pour Eva Avila, ancienne élève de l'école secondaire de l'Île.
- Il mentionne la présence de M. Michel Lanthier, vice-président, à la conférence de presse sur le rôle de la brigadière et du brigadier scolaire ainsi que la présence de Mme Chantal Leblanc-Bélanger qui remercie M. Yannick Boursier, journaliste du journal La Revue pour la couverture de cet événement.
- Il fait un suivi concernant la taxe scolaire en résumant les principales préoccupations des citoyens notamment en ce qui concerne l'augmentation mais aussi le fait que le paiement a été devancé d'un mois. Il précise que les travaux de la Table Québec-commissions scolaires sont amorcés et que déjà le ministre Jean-Marc Fournier parle de la possibilité d'étaler l'augmentation sur une période de trois.
- Il fait une mise au point concernant sa position dans le dossier de la Maison de la Culture à Sainte-Cécile de Masham.
- Il fait un résumé de ses dernières interventions dans les médias.
- Il précise la tenue du Lac-à-l'Épaule des commissaires du 29 septembre au 1^{er} octobre 2006.
- Il rappelle la tenue du gala du personnel et du personnel retraité de la CSPO le 1^{er} décembre 2006.
- Il mentionne le lancement du projet éducatif et l'ouverture officielle de la cour d'école de l'école des Deux-Ruisseaux le 21 septembre 2006 à 13 heures 30.

PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

MM. Michel Marcotte, Sébastien Béland, Bernard Desgagné et Denis Bouffard interviennent pour demander aux membres du Conseil des commissaires de retirer l'agenda de la compagnie Premier qui présente, selon ces derniers une image de propagande. On s'interroge sur le processus de prise de décision dans ce dossier et il est recommandé d'y accorder une attention particulière pour les années futures.

Mme Quesnel intervient pour sensibiliser les membres du Conseil des commissaires à l'effet que les coûts engendrés par le retrait de l'agenda dans les établissements concernés pourraient avoir des conséquences sur des services directs offerts aux élèves qui nécessitent déjà des ajouts de sommes d'argent.

Mme St-Pierre informe le Président que la compagnie Aupel qui produit des agendas scolaires, a des bureaux dans notre localité et pourrait certainement nous en fournir assez rapidement.

M. Jocelyn Blondin apporte des précisions quant aux pouvoirs accordés aux différentes instances et mentionne que ce point fait partie de l'ordre du jour.

Incidence : M. Michel Gervais quitte son siège.

Renouvellement
demande de
construction d'école
primaire

RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE DANS LE SECTEUR OUEST DU TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Considérant que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (C.C.04-05-281) a fait la demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'inclure à son plan triennal 2006-2009 le projet de construction d'une école primaire dans le secteur ouest du territoire de la Commission scolaire;

Considérant la croissance démographique dans le secteur ouest de la Commission scolaire, secteur défini comme étant les bassins de clientèle des écoles des Rapides-Deschênes, Euclide-Lanthier, du Vieux-Verger, des Trois-Portages, du Village, des Deux-Ruisseaux et du Plateau;

Considérant que les écoles du secteur ouest peuvent accueillir 3 840 élèves;

Considérant que la Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs prévoit un effectif de 4 104 élèves dans ce secteur en 2010;

Considérant que la Ville de Gatineau prévoit la mise en chantier de plus de 7000 nouveaux logements dans le secteur situé à l'est du chemin Vanier et au nord du boulevard de l'Outaouais;

Considérant la résolution d'appui adoptée par la Ville de Gatineau le 6 juin 2006;

C.C.-06-07-497 *Mme Chantal Leblanc-Bélanger propose de renouveler la demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin qu'une école primaire de type 3 - 18 soit construite dans le secteur ouest de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais pour l'année 2007-2008.*

Pour : 14
Contre : 1

Adoptée à la majorité.

Incidence : M. Michel Gervais reprend son siège.

Renouvellement
demande de
construction d'école
secondaire

RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE SECONDAIRE DANS LE SECTEUR OUEST DU TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Considérant que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (C.C.04-05-282) a fait la demande au ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport d'inclure à son plan triennal 2006-2009 le projet de construction d'une école secondaire dans le secteur ouest du territoire de la Commission scolaire;

Considérant l'ampleur de l'évolution démographique récente et à venir dans le secteur ouest de la Commission scolaire;

Considérant la capacité d'accueil de l'ensemble des écoles secondaires de la Commission scolaire;

Considérant les aménagements demandés par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau régime pédagogique au secondaire;

Considérant la distance qui sépare la clientèle du secteur ouest des écoles du secteur est et les contraintes amenées par les voies d'accès limitées vers ces écoles;

Considérant que la Ville de Gatineau prévoit la mise en chantier de plus de 7000 nouveaux logements dans le secteur situé à l'est du chemin Vanier et au nord du boulevard de l'Outaouais;

C.C.-06-07-498 *M. Mario Crevier propose de renouveler la demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin qu'une école secondaire d'une capacité minimale de 600 places soit construite dans le secteur ouest de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais pour l'année 2007-2008.*

Pour : 15
Contre : 1

Adoptée à la majorité.

Protocole d'entente
complémentaire - cour
École des Deux-
Ruisseaux

**PROTOCOLE D'ENTENTE COMPLÉMENTAIRE POUR UTILISATION
DES ÉQUIPEMENTS DE LA COUR DE L'ÉCOLE - ÉCOLE DES DEUX-
RUISSEAUX**

Considérant que des travaux d'aménagement de la cour sont prévus à l'école des Deux-Ruisseaux dans le cadre de la Mesure 50530 - Embellissement des cours d'école du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant la subvention de 20 000 \$ de la Ville de Gatineau (projet no. 36822) au projet d'aménagement de la cour;

Considérant le protocole d'entente précisant l'utilisation du gymnase et de la cour d'école par la Ville signé le 22 octobre 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'établir les termes d'un protocole d'entente complémentaire pour l'utilisation de la cour et de ses équipements en dehors des périodes d'utilisation du gymnase par la Ville;

C.C.-06-07-499 *M. Dominique Kenney propose :*

- que le protocole d'entente complémentaire concernant les modalités d'utilisation de la cour et de ses équipements par la Ville soit adopté;
- que le président du Conseil, M. Jocelyn Blondin et la directrice générale, Mme Lucie Lafleur, soient autorisés à signer ledit protocole d'entente;
- d'abroger la résolution C.C.-05-06-481.

Adoptée à l'unanimité.

Protocole d'entente
complémentaire - cour
École Jean-de-Brébeuf

**PROTOCOLE D'ENTENTE COMPLÉMENTAIRE - ÉCOLE JEAN-DE-
BRÉBEUF**

Considérant que la Ville de Gatineau est propriétaire d'un terrain de 4 787 m² (lot 1 286 125) qui est adjacent à l'école Jean-de-Brébeuf;

Considérant que l'école Jean-de-Brébeuf est un établissement scolaire qui relève de l'autorité et de la compétence de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

Considérant que la Commission scolaire désire changer l'aménagement de la cour de l'école et par le fait même, changer l'aménagement réalisé sur le terrain municipal;

Considérant que des travaux d'aménagement de la cour sont prévus à l'école Jean-de-Brébeuf en fonction de :

- la Mesure 50530 - Embellissement des cours d'école du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;
- du montant recueilli par les bénévoles responsables de la campagne de financement;
- de la subvention de 50 000 \$ versée par la Ville de Gatineau;

C.C.-06-07-500 Mme Johanne Légaré propose d'autoriser le président du Conseil, M. Jocelyn Blondin et la directrice générale, Mme Lucie Lafleur à signer :

- le bail pour la location dudit terrain;
- le protocole d'entente complémentaire qui régit les conditions et obligations des deux parties concernées

Adoptée à l'unanimité.

Circonscriptions électorales

DIVISION DU TERRITOIRE DE LA CSPO EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Considérant que le Conseil des commissaires, lors de la séance ordinaire du 14 juin 2006 a adopté le projet de division du territoire de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais en circonscriptions électorales (C.C.-05-06-479);

Considérant qu'un avis public présentant ce projet de division a été publié dans l'édition du 24 juin 2006 du journal La Revue;

Considérant qu'aucun électeur n'a fait connaître son opposition au projet de division;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la division du territoire de la Commission scolaire en 21 circonscriptions électorales, de manière à rencontrer les exigences de l'article 7.2 de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c.E-2.3), spécifiant que chaque circonscription électorale doit être délimitée de façon à ce que le nombre d'électeurs dans cette circonscription ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de 25% au quotient obtenu en divisant le nombre total de circonscriptions, à moins d'approbation par la Commission de la représentation électorale;

C.C.-06-07-501 Mme Francine Lorange propose que soit ordonné et statué par résolution du Conseil des commissaires que le territoire de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais est, par la présente résolution, divisé en 21 circonscriptions électorales.

Les circonscriptions électorales se délimitent comme suit :

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

1	DE LA PÊCHE	4 438 électrices et électeurs
<i>Comprend la Municipalité de La Pêche.</i>		

2	DE PONTIAC	3 448 électrices et électeurs
<i>Comprend la Municipalité de Pontiac.</i>		

Comprend également une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite de la Ville de Gatineau et le chemin Eardley, la ligne arrière des emplacements ayant front sur le chemin Eardley (côté nord-est) jusqu'à l'extrémité ouest de la voie de raccordement du boulevard des Outaouais, la ligne arrière des emplacements ayant front sur le chemin Lattion (côté sud et sud-est), la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue de la Cédrière (côté nord-est) jusqu'à son extrémité, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue de la Cédrière (côté sud-est) et son prolongement jusqu'à la limite sud de la Ville de Gatineau, cette limite jusqu'au point de départ.

3	DE CHELSEA	3 763 électrices et électeurs
Comprend la Municipalité de Chelsea.		

4	DU DÔME	4 615 électrices et électeurs
Comprend une partie de la Ville de Gatineau, délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale de la Ville de Gatineau et de la Municipalité de Chelsea, à la hauteur de l'autoroute de la Gatineau (5), cette limite municipale, la rivière Gatineau, la limite municipale, l'autoroute de l'Outaouais (50), la limite municipale, l'autoroute de l'Outaouais (50), l'autoroute de la Gatineau (5), le chemin Freeman et son prolongement jusqu'à la limite municipale de la Ville de Gatineau, cette limite jusqu'au point de départ.		

5	DE LA CÔTE-DU-NORD	3 445 électrices et électeurs
Comprend une partie de la Ville de Gatineau, délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale de la Ville de Gatineau et du prolongement du chemin Freeman, ce chemin et son prolongement, l'autoroute de la Gatineau (5), la ligne à haute tension, le boulevard du Mont-Bleu et son prolongement jusqu'à la limite municipale de la Ville de Gatineau, cette limite municipale jusqu'au point de départ.		

6	DE SAINT-PAUL	3 744 électrices et électeurs
Comprend une partie de la Ville de Gatineau, délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la ligne à haute tension et de l'autoroute Gatineau (5), cette autoroute, le boulevard Saint-Joseph, les rues Charron, Thomas- Kelly et Goudie, les boulevards Riel et du Mont-Bleu et la ligne à haute tension jusqu'au point de départ.		

7	DU MONT-BLEU	3 549 électrices et électeurs
Comprend une partie de la Ville de Gatineau, délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la Promenade de la Gatineau et la limite municipale de la Ville de Gatineau, cette limite, le prolongement du boulevard du Mont-Bleu, ce boulevard, le boulevard Riel, la rue Bédard, les boulevards de la Cité-des-Jeunes et Saint-Raymond et la promenade de la Gatineau jusqu'au point de départ.		

8	DU PLATEAU	5 009 électrices et électeurs
Comprend une partie de la Ville de Gatineau, délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale de la Ville de Gatineau et de la promenade de la Gatineau, cette promenade, le prolongement de l'autoroute de l'Outaouais (50), cette autoroute, le boulevard de l'Outaouais, le prolongement du chemin Antoine-Boucher, les chemins Vanier et Pink, la limite municipale de l'ancienne Ville de Hull telle qu'elle existait le 31 décembre 2001 et la limite municipale de la Ville de Gatineau jusqu'au point de départ.		

9	DU PARC-DE-LA-MONTAGNE	3 492 électrices et électeurs
Comprend une partie de la Ville de Gatineau, délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rue Bédard et du boulevard Riel, ce boulevard, les rues Archambault, Saint-Onge, Archambault, du Curé-Robert, Richer et son prolongement		

jusqu'à la rue Gamelin, cette rue, les rues Fortier, Bourque, Maurice et Gamelin, la promenade de la Gatineau, les boulevards Saint-Raymond et de la Cité-des-Jeunes et la rue Bédard jusqu'au point de départ.

10	D'EUGÈNE-SAUVAGEAU	3 340 électrices et électeurs
<p>Comprend une partie de la Ville de Gatineau, délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard Saint-Joseph et de l'autoroute de la Gatineau (5), cette autoroute, le prolongement de la rue Bourque, cette rue, les rues Fortier et Gamelin, le prolongement de la rue Richer, les rues Richer, du Curé-Robert, Archambault, Saint-Onge et Archambault, le boulevard Riel, les rues Goudie, Thomas-Kelly et Charron et le boulevard Saint-Joseph jusqu'au point de départ.</p>		

11	DE WRIGHT	4 253 électrices et électeurs
<p>Comprend une partie de la Ville de Gatineau, délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la promenade de la Gatineau et de la rue Gamelin, cette rue, les rues Maurice, Bourque et son prolongement jusqu'à l'autoroute de la Gatineau (5), cette autoroute, l'autoroute de l'Outaouais (50), le prolongement de la rue Amherst, cette rue, le boulevard Saint-Joseph, les rues Amherst, Demontigny, Laramée et son prolongement jusqu'à la promenade de la Gatineau, cette promenade jusqu'au point de départ.</p>		

12	DU PÈRE-REBOUL	4 559 électrices et électeurs
<p>Comprend une partie de la Ville de Gatineau, délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de l'autoroute de l'Outaouais (50) et de la rivière Gatineau, cette rivière, la rivière des Outaouais, le pont Alexandra, le boulevard Saint-Laurent et l'autoroute de l'Outaouais (50) jusqu'au point de départ.</p>		

13	DE NOTRE-DAME	3 548 électrices et électeurs
<p>Comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la voie ferrée et du prolongement du boulevard Saint-Laurent, ce boulevard, la rivière des Outaouais, le pont Prince-de-Galles (voie ferrée) et la voie ferrée jusqu'au point de départ.</p>		

14	DE L'UNIVERSITÉ	4 315 électrices et électeurs
<p>Comprend une partie de la Ville de Gatineau, délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du prolongement de la rue des Orchidées et du prolongement de la rue Laramée, ce prolongement, les rues Laramée, Demontigny et Amherst, le boulevard Saint-Joseph, la rue Amherst et son prolongement jusqu'à l'autoroute de l'Outaouais (50), cette autoroute, le boulevard Saint-Laurent, la voie ferrée, la limite municipale de la Ville de Gatineau, la limite municipale de l'ancienne Ville de Hull telle qu'elle existait le 31 décembre 2001, le boulevard Alexandre-Taché, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue des Orchidées (côté ouest) et son prolongement jusqu'au point de départ.</p>		

15	DU MANOIR-DES-TREMBLES	4 446 électrices et électeurs
<p>Comprend une partie de la Ville de Gatineau, délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale de l'ancienne Ville de Hull telle qu'elle existait le 31 décembre 2001 et l'autoroute de l'Outaouais (50), cette autoroute, le prolongement de la rue Laramée, le prolongement de la rue des Orchidées, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue des Orchidées (côté ouest), le boulevard Alexandre-Taché et la limite municipale de l'ancienne Ville de Hull telle qu'elle existait le 31 décembre 2001 jusqu'au point de départ.</p>		

16	DES GOLFS	4 741 électrices et électeurs
<p>Comprend une partie de la Ville de Gatineau, délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard de l'Outaouais et la limite municipale de l'ancienne Ville de Hull telle qu'elle existait le 31 décembre 2001, cette limite, la rivière des Outaouais, le prolongement du chemin Grimes, le chemin d'Aylmer, le chemin Castelbeau et son prolongement jusqu'au boulevard de l'Outaouais, ce boulevard jusqu'au point de départ.</p>		

17	DU NORD-D'AYLMER	4 250 électrices et électeurs
<p>Comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la triple intersection des limites municipales de Chelsea (M), Pontiac (M) et de la Ville de Gatineau, la limite municipale nord, la limite municipale de l'ancienne Ville de Hull telle qu'elle existait le 31 décembre 2001 jusqu'à sa rencontre avec le chemin Pink, ce chemin, le chemin Vanier, le prolongement du chemin Antoine-Boucher jusqu'au boulevard de l'Outaouais, ce boulevard, la rue Front, la ligne arrière des emplacements ayant front sur le chemin Eardley (côté nord) et le chemin Terry-Fox jusqu'au point de départ.</p>		

18	DE LA SEIGNEURIE	3 461 électrices et électeurs
<p>Comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard Wilfrid-Lavigne et du boulevard de l'Outaouais, ce boulevard, le prolongement du chemin Castelbeau, ce chemin, le chemin d'Aylmer, la rue Principale, le boulevard Wilfrid-Lavigne jusqu'au point de départ.</p>		

19	DES BOISÉS	4 144 électrices et électeurs
<p>Comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point à la rencontre de l'avenue Frank-Robinson et de la rue Principale, cette rue, le chemin d'Aylmer, le prolongement du chemin Grimes jusque dans la rivière des Outaouais, cette rivière, le prolongement de la rue Riverview, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Riverview (côté est), le prolongement de l'allée Esdale, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Lord-Aylmer (côté sud), la ligne arrière des emplacements ayant front sur la Promenade Wychwood (côté sud-ouest), la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Lord-Aylmer (côté sud et est), le prolongement de la rue du Barsac et l'avenue Frank-Robinson jusqu'au point de départ.</p>		

20	DES PIONNIERS	3 838 électrices et électeurs
<p>Comprend une partie de la Ville de Gatineau, délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rue des Hautes-Rives et du chemin Eardley, la ligne arrière des emplacements ayant front sur le chemin Eardley (côté nord-est) jusqu'à la rue Front, le chemin Eardley, les rues Brook, Parker et North, le boulevard Wilfrid-Lavigne, la rue Principale, l'avenue Frank-Robinson, le prolongement de la rue Barsac, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Lord-Aylmer (côté est et sud), la ligne arrière des emplacements ayant front sur la Promenade Wychwood (côté sud-ouest), la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Lord-Aylmer (côté sud), le prolongement de l'allée Esdale jusqu'à cette rue, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Riverview (côté est), le prolongement de la rue Riverview jusqu'à la rivière des Outaouais, cette rivière, le prolongement de la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue de la Cédrière (côté sud-est), la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue de la Cédrière (côté nord-est) jusqu'à son extrémité, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Lattion (côté sud-est et sud) jusqu'à l'extrémité ouest de la voie de raccordement du boulevard des Outaouais, la ligne arrière des emplacements ayant front sur le chemin Eardley (côté nord-est) jusqu'au point de départ.</p>		

21	DES RÉDEMPTRISTES	3 830 électrices et électeurs
<p>Comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rue Front et du boulevard de l'Outaouais, ce boulevard, le boulevard Wilfrid-Lavigne, les rues North, Parker et Brook, le chemin Eardley, la rue Front jusqu'au point de départ.</p>		

La présente résolution entrera en vigueur le 31 mars de l'année ou doit avoir lieu l'élection générale selon la disposition de l'article 9.3 de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c.E-2.3)

Adoptée à l'unanimité.

COMITÉS DU CONSEIL

- Procès-verbal du Comité exécutif du 28 juin 2006
- Procès-verbal du Comité exécutif du 23 août 2006
- Procès-verbal du Comité du partenariat et des communications du 17 mai 2006
- Procès-verbal du Comité consultatif de gestion du 30 mai 2006
- Procès-verbal du Comité consultatif de gestion du 22 août 2006
- Procès-verbal du Comité de parents du 20 juin 2006
- Procès-verbal du Comité EHDAA du 5 juin 2006

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Mme Lucie Lafleur dépose son rapport (C.C.-06-09-13-01).

Félicitations

FÉLICITATIONS - MME CHANTAL LEBLANC-BÉLANGER

C.C.-06-07-502 M. Jocelyn Blondin propose d'adresser des félicitations à Mme Chantal Leblanc-Bélanger qui a été nommée membre du conseil d'administration du Cégep de l'Outaouais à titre de personne représentant les commissions scolaires pour un mandat de trois ans.

Adoptée à l'unanimité.

Remerciements

REMERCIEMENTS

C.C.-06-07-503 M. Alain Gauthier propose d'acheminer une lettre de remerciements à la Compagnie COSTCO qui en partenariat avec quelques-uns de ses fournisseurs a remis à la CSPO 300 sacs à dos remplis d'articles scolaires. Ces sacs à dos ont été remis à trois cents élèves de trois de nos écoles primaires au moment de la rentrée.

Adoptée à l'unanimité.

Félicitations

FÉLICITATIONS - EVA AVILA

C.C.-06-07-504 Mme Chantal Leblanc-Bélanger propose de transmettre une lettre de félicitations à Eva Avila pour sa participation à l'émission Canadian Idol, version 2006.

Adoptée à l'unanimité.

Félicitations

FÉLICITATIONS - PRIX DU COMMISSAIRE - ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LA-JOIE ET ÉCOLE SAINTE-MARIE

C.C.-06-07-505 Mme Hélène Bélisle propose qu'une lettre de félicitations soit transmise à Isabelle Barrieau-Garneau de l'école Notre-Dame-de-la-Joie et Guillaume Paquette-Jetten de l'école Sainte-Marie qui ont reçu le « Prix du commissaire » remis à l'élève pour son implication communautaire, son comportement, sa persévérance et ses gestes d'entraide.

Adoptée à l'unanimité.

Félicitations

FÉLICITATIONS - BOURSE D'ÉTUDES - ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LA-JOIE

C.C.-06-07-506 Mme Hélène Bélisle propose que des félicitations soient transmises aux élèves de la maternelle à la 6e année de l'école Notre-Dame-de-la-Joie sélectionnés selon des critères spécifiques qui se sont mérités une bourse d'études de l'école de Tae Kwon Do

Wing Hon Fu d'une valeur de 650 \$ leur donnant droit à une année d'enseignement.

Adoptée à l'unanimité.

Félicitations

FÉLICITATIONS - LOGO- BRIGADE SCOLAIRE

C.C.-06-07-507 *M. Alain Gauthier propose que des félicitations soient transmises à Isabelle Leclerc, élève de 3^e cycle (6^e année), de l'école Saint-Paul, créatrice du nouveau logo de la brigade scolaire qui reflète bien ce qu'est la brigade scolaire au sein de la Ville de Gatineau.*

Adoptée à l'unanimité.

Félicitations

FÉLICITATIONS - M. FERNAND LAVOIE

C.C.-06-07-508 *M. Hélène Bélisle propose de féliciter M. Fernand Lavoie, commissaire, pour son implication et son dévouement communautaires.*

Adoptée à l'unanimité.

Agenda scolaire

AGENDA SCOLAIRE

Considérant la problématique soulevée par l'utilisation en 2006-2007 de l'agenda produit par la compagnie Premier;

Considérant que l'approbation de l'utilisation d'un agenda scolaire relève des Conseils d'établissements;

C.C.-06-07-509 *M. Michel Gervais propose de recommander aux Conseils d'établissements des écoles suivantes de retirer les agendas choisis :*

École des Deux-Ruisseaux
École du Grand-Boisé
École du Vieux-Verger
École du Village

École Notre-Dame-de-la-Joie
École Saint-Jean-Bosco
École Sainte-Marie

Pour : 1
Contre : 14
Abstention : 1

Rejetée à la majorité.

FEUX DE CIRCULATION - SAINT-JOSEPH/MEUNIER

Mme Gervaise St-Amour informe les membres du Conseil que les appels d'offres pour la réalisation de ce projet devraient se faire au cours des prochaines semaines. M. Jocelyn Blondin remercie Mme St-Amour qui a vu dès le départ au besoin fondé de feux à cette intersection et qui a poussé le dossier en vue d'une concrétisation.

LAC-À-L'ÉPAULE

Mme Francine Lorange s'interroge sur la pertinence de tenir un Lac-à-l'Épaulé à l'extérieur de la Ville de Gatineau.

CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- *Lettre de remerciements de L'équipe du Rendez-vous Pan québécois de Secondaire en Spectacle en Outaouais du 9 juin 2006.*
- *Lettre d'appui de la Ville de Gatineau concernant la construction d'une école primaire dans le secteur ouest de la Ville, du 16 juin 2006.*
- *Lettre de M. Jean-Marc Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, concernant une demande de dérogation pour la grille-matières de la 2^e secondaire afin de mettre en place un projet pédagogique particulier "Exploration professionnelle" à l'école secondaire des Lacs, du 21 août 2006.*
- *Lettre de M. Robert Poulin, directeur du soutien aux établissements, concernant la nomination de Mme Chantal Leblanc-Bélanger à titre de membre du conseil d'administration du Cégep de l'Outaouais pour un mandat de trois ans, du 24 août 2006.*
- *Lettre de M^e Suzanne Ouellet, greffier et directeur du Service du greffe, concernant le protocole d'entente complémentaire - École des Deux-Ruisseaux, du 24 août 2006.*
- *Lettre de félicitations de M. Jocelyn Blondin, adressée à Mme Marie-Josée Bédard qui a été nommée directrice générale de la Société de transport de l'Outaouais, du 31 août 2006.*
- *Lettre de remerciements de M. Jocelyn Blondin, adressée à M. George O. Gratton, directeur général de la Société de transport de l'Outaouais.*
- *Courriel de M. Jocelyn Blondin adressé à toutes les présidentes et présidents des commissions scolaires ainsi qu'à toutes les directrices et directeurs généraux, concernant la participation de Eva Avilla (ambassadrice de l'école publique) à l'émission Canadian Idol, du 31 août 2006.*
- *Le rapport de participation du colloque sur l'adaptation scolaire de la FCSQ de M. Michel Gervais.*
- *Coupures de presse.*

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.C.-06-07-510 *M. Alain Faussurier propose la levée de la séance.*

Il est 22 heures 15 minutes.

Adoptée à l'unanimité.

Le président

Le secrétaire général

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2006

1. *Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour*
2. *Adoption du procès-verbal*
3. *Suivis de la dernière séance*
4. *Message du Président*
5. *Période d'intervention du public*

6. *Dossiers*
 - 6.1 *Renouvellement de la demande de construction d'une école primaire dans le secteur ouest du territoire de la Commission scolaire*
 - 6.2 *Renouvellement de la demande de construction d'une école secondaire dans le secteur ouest du territoire de la Commission scolaire*
 - 6.3 *Protocole d'entente complémentaire pour utilisation des équipements de la cours de l'école - École des Deux-Ruisseaux*
 - 6.4 *Protocole d'entente complémentaire - École Jean-de-Brébeuf*
 - 6.5 *Division du territoire de la CSPO en circonscriptions électorales*

7. *Comités du Conseil*
 - *Procès-verbal du Comité exécutif du 28 juin 2006*
 - *Procès-verbal du Comité exécutif du 23 août 2006*
 - *Procès-verbal du Comité du partenariat et des communications du 17 mai 2006*
 - *Procès-verbal du Comité consultatif de gestion du 30 mai 2006*
 - *Procès-verbal du Comité consultatif de gestion du 22 août 2006*
 - *Procès-verbal du Comité de parents du 20 juin 2006*
 - *Procès-verbal du Comité EHDAA du 5 juin 2006*

8. *Rapport de la Directrice générale*
9. *Félicitations*
 - 9.1 *Félicitations - Mme Chantal Leblanc-Bélanger*
 - 9.2 *Remerciements*
 - 9.3 *Félicitations - Eva Avila*
 - 9.4 *Félicitations - Prix du commissaire - École Notre-Dame-de-la-Joie et école Sainte-Marie*
 - 9.5 *Félicitations - Bourse d'études - École Notre-Dame-de-la-Joie*
 - 9.6 *Félicitations - Logo - Brigade scolaire*

10. *Nouveaux sujets*
 - 10.1 *Agenda scolaire*
 - 10.2 *Feux de circulation - Saint-Joseph/Meunier*
 - 10.3 *Lac-à-l'Épaulé*

11. *Correspondance et dépôt de documents*
12. *Levée de la séance*